

## Communiqué de presse commun



Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes



SNIFMK snmkr

Paris, le 6 janvier 2023

### Les kinésithérapeutes sont prêts à relever le défi de l'accès aux soins

Au fil des décennies, la France s'est couverte de déserts médicaux, non seulement en secteur rural, outre-mer, mais aussi en zone urbaine.

Alors que plus de six millions de Français n'ont pas de médecin traitant, une transformation ambitieuse de notre système s'impose. Celle-ci nécessite l'engagement de toutes les professions de santé, dans une démarche collaborative pour améliorer l'accès aux soins et garantir la qualité des pratiques.

Les propositions élaborées avec le Comité de Liaison des Institutions Ordinales – Santé (CLIO Santé) pour améliorer l'accès à l'offre de soins et co-signées par tous les présidents d'Ordres de santé, ainsi que la proposition de loi relative à l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, répondent de manière efficace à la désertification sanitaire.

Dans le cadre d'une collaboration quotidienne avec les médecins, les kinésithérapeutes ont la capacité de soulager les cabinets médicaux. La coordination des soins est déjà une réalité quotidienne de la relation Médecin/Kinésithérapeute notamment à travers la transmission systématique du bilan de kinésithérapie.

Depuis 20 ans, la profession de kinésithérapeute s'est peu à peu structurée et a évolué, avec l'obtention du diagnostic kinésithérapique, la création d'un ordre professionnel, d'un CNP, et plus récemment une formation universitaire en cinq ans conférant le grade master et la création d'enseignants chercheurs. Nous rappelons que depuis 2016, en cas d'urgence et en l'absence d'un médecin, les kinésithérapeutes ont pris en charge en accès direct à leur demande de nombreux patients, sans qu'il n'y ait eu aucune déclaration d'accident et aucune plainte.

L'accès direct au kinésithérapeute fait effectivement partie des solutions à mobiliser rapidement pour libérer les cabinets médicaux de premier recours et les urgences hospitalières.

L'accès direct a fait ses preuves dans de multiples pays depuis de nombreuses années (l'accès direct au kinésithérapeute est possible en Norvège, Danemark, Royaume-Uni, Suède, Espagne, Finlande, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo, Luxembourg, Malte, Hollande, Portugal, Pologne, Suisse, Albanie, Bosnie, Estonie, pour ne citer que ceux-ci).

Alors que prolifèrent les dérives thérapeutiques, que nos patients sont trop souvent victimes de pratiques non contrôlées et trop peu dénoncées malgré de nombreuses alertes, il est nécessaire que tous les professionnels de santé puissent s'unir pour proposer ensemble les solutions améliorant l'accès aux soins. Les 100 000 kinésithérapeutes exerçant en France et les étudiants en formation sont prêts à cette transformation collective, les patients leur font confiance, n'attendons plus !

Lien : [Propositions des ordres de santé pour améliorer l'accès à l'offre de soins grâce à l'interprofessionnalité](#) – 13 octobre 2022



François RANDAZZO  
Président  
[president@alize-kine.org](mailto:president@alize-kine.org)



Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes

Pascale MATHIEU  
Présidente  
[communication@ordremk.fr](mailto:communication@ordremk.fr)



Sébastien GUERARD  
Président  
[president@ffmkr.org](mailto:president@ffmkr.org)



Pascal GOUILLY  
Président  
[president@snifmk.com](mailto:president@snifmk.com)



Jeanne GASCHIGNARD  
Présidente  
[presidence@fnek.fr](mailto:presidence@fnek.fr)



Guillaume RALL  
Président  
[guillaume.rall@snmkr.fr](mailto:guillaume.rall@snmkr.fr)